

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le mardi 11 avril à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mr le Premier Adjoint, Benoit MILHET.

Date convocation :
Le 4 avril 2023

N°2023_D17 : Location de la salle polyvalente.

Annule et remplace la délibération 2023_D05

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

CABROL Jacqueline donne procuration à TONON Yannick

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à AUSSILLOU Pierre

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à CATALA Gérard

Secrétaire de séance :

BERNA Martine, a été nommé secrétaire de séance.

Mr Benoit MILHET propose au conseil de ne plus louer la salle polyvalente en soirée en raison des nuisances sonores. Toutefois, pour les habitants ayant leur résidence principale sur la commune :

- les locations en journée seront maintenues après avis favorable d'une commission représenté par le maire et ses adjoints.

- les horaires de locations : de 9h00 jusqu'à 23h00 chaque jour de la semaine ainsi que le samedi et le dimanche.

- les tarifs de la salle sont les suivants :

En semaine du lundi au vendredi :

Tarif à la journée 100€ la salle (de 9h00 à 23h00)

Le weekend (samedi et dimanche) :

200 € la salle plus la cuisine

150 € la salle seule

Entre le 1 octobre et le 30 avril il y a un supplément de 50€ pour les frais de chauffage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 11 avril 2023,

Le Maire adjoint,
Benoit MILHET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 14 avril 2023. Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.